

Info up

La lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage

n° 25
spécial
Bilan
2018



© Denis FELIX — DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Sommaire

Bilans

- ◆ Protection des troupeaux p. 2
- ◆ Données sur les dommages p. 4
- ◆ Indemnisation p. 8
- ◆ Protocole p. 9
- ◆ Braconnage p.12
- ◆ Cas de mort accidentelle, naturelle ou de cause indéterminée p.13

Suivi de la population de loups

Bulletins d'information du réseau loup p.16

Communication

- ◆ Chiffres clés 2018 p.17
- ◆ Actions de sensibilisation p.18



© ONCFS - SD Savoie - Marc TRONEL

Chiffres clés 2018

Suivi de la population de loups

Suivi estival – été 2018 :

- ◆ 85 zones de présence permanentes.
- ◆ 72 meutes.

Protection des troupeaux*

- ◆ 5 régions concernées.
- ◆ 23 départements concernés.
- ◆ 2 624 dossiers déposés.
- ◆ 24.66 M€ engagés.

Crédits d'urgence

- ◆ 139 061 € pour du matériel de clôtures, du gardiennage, des formations "chien de protection", du matériel d'effarouchement.

Indemnisation des dommages*

- ◆ 3 613 constats d'attaques établis.
- ◆ 3 265 constats d'attaques indemnisés.
- ◆ 12 331 victimes constatées.
- ◆ 10 853 victimes indemnisées.
- ◆ 31 départements concernés.
- ◆ 3,44 M€

Protocole d'intervention

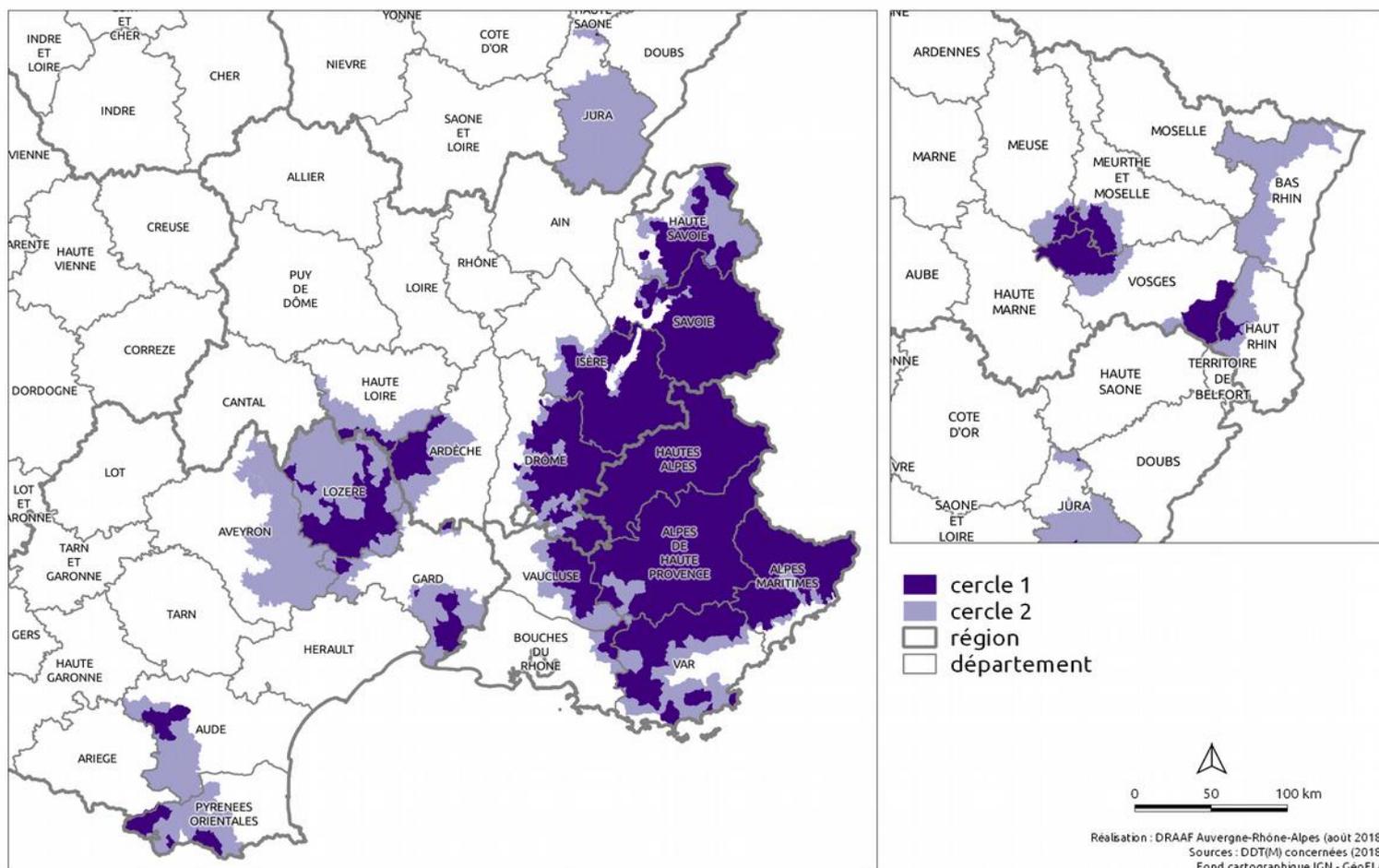
- ◆ 1 469 autorisations de tirs de défense simple en vigueur.
- ◆ 161 autorisations de tir de défense renforcée (validité échue).
- ◆ 5 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvement simple délivrés (validité échue).
- ◆ 15 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvement renforcé dans 224 communes (validité échue).
- ◆ 47 loups tués dans le cadre du protocole d'intervention dont 19 par tir de défense simple, 20 par tir de défense renforcée et 8 par tir de prélèvements renforcés.
- ◆ 4 loups tués illégalement.

*Données non stabilisées.

Protection des troupeaux

2018 : Bilan national provisoire du dispositif d'aide à la protection des troupeaux

Zonages 2018 des communes éligibles à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup



En bref

Le 8 novembre 2018, la Commission a modifié les lignes directrices de l'Union européenne relatives aux aides d'État dans le secteur agricole afin de permettre aux États membres d'indemniser intégralement les dommages causés par des espèces protégées telles que les loups en prenant en charge 100% des coûts dits indirects, tels que les coûts vétérinaires résultant du traitement des animaux blessés et les coûts de main-d'œuvre liés à la recherche d'animaux disparus à la suite d'une attaque. Les modifications permettent également de prendre en charge intégralement (100% contre 80% actuellement) le coût des investissements réalisés pour prévenir les dommages, comme l'installation de clôtures électriques ou l'acquisition de chiens de protection.

Cette décision vise à accroître le soutien aux agriculteurs dans les zones où de grands carnivores sont présents.

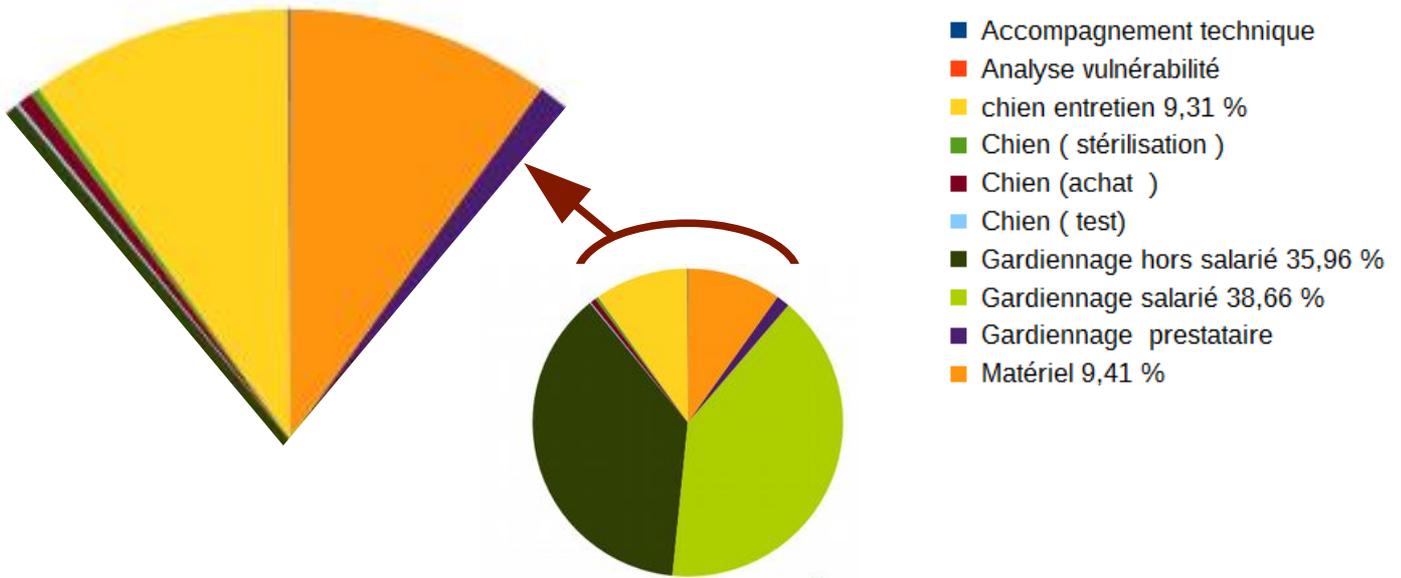
Les conséquences de cette décision font actuellement l'objet d'une analyse juridique de la part des ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie.

 [Commission européenne - Actualités](#)

Protection des troupeaux

Répartition du montant de l'aide selon les actions

Campagne 2018 (estimation au 6 décembre 2018)



Source : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

- **2 624 dossiers*** déposés (+ 3,67% par rapport à 2017).
- un montant d'aide engagé de **24,66 M€** (+ 5,33% par rapport à 2017).
- **1 361 éleveurs*** ont demandé l'aide forfaitaire pour l'entretien de chiens de protection des troupeaux.
Cela correspond à **3 664 chiens***.
- **2 213 éleveurs*** ont demandé l'aide forfaitaire éleveur-berger.
Ce qui correspond à **414 491 forfait/jour éleveur-berger***.
- **1 079 éleveurs*** ont embauché un salarié ou ont eu recours à un prestataire de service pour du gardiennage/surveillance.
Le montant de l'aide versée pour cette mesure équivaut à l'embauche de **427 salariés / temps plein de berger ou aide berger***.
- **1 652 éleveurs*** ont demandé une aide pour l'achat de matériel.
Soit un **montant moyen par dossier d'achat de matériel de 1 461 €**.

*Données non stabilisées.

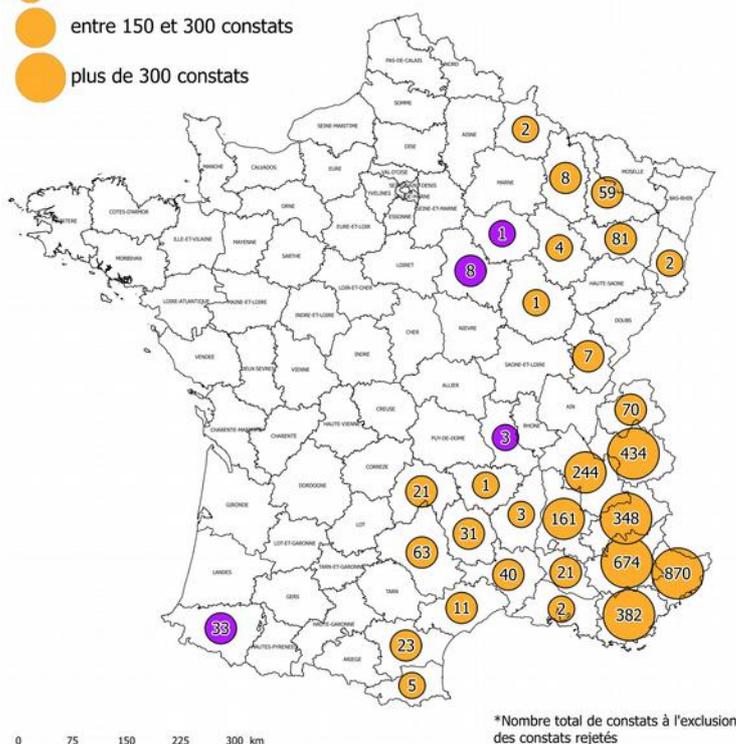
Source : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Dommages aux troupeaux

Constats de dommages 2018 du 1er janvier au 31 décembre
Extraction Géoloup du 2 janvier 2019

Nombre de constats par département

- nouveau département ou sans constat en 2017 au 31 décembre
 - entre 1 et 5 constats
 - entre 5 et 100 constats
 - entre 150 et 300 constats
 - plus de 300 constats
- Nombre total de constats: 3613***

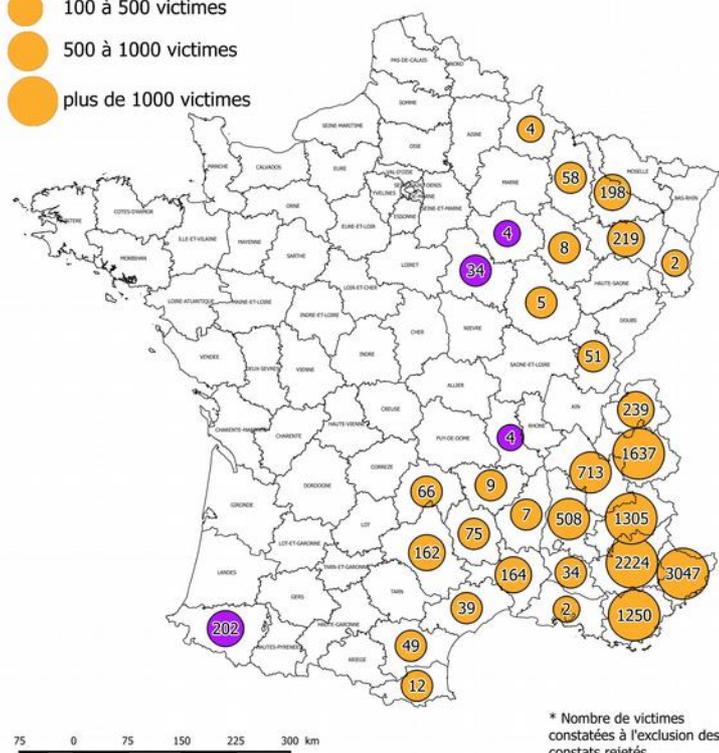


Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPMEUL - 2019
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHN/PPMEUL Auvergne-Rhône-Alpes - DOTIM 2019

Victimes 2018 du 1er janvier au 31 décembre
Extraction Géoloup du 2 janvier 2019

Nombre de victimes par département

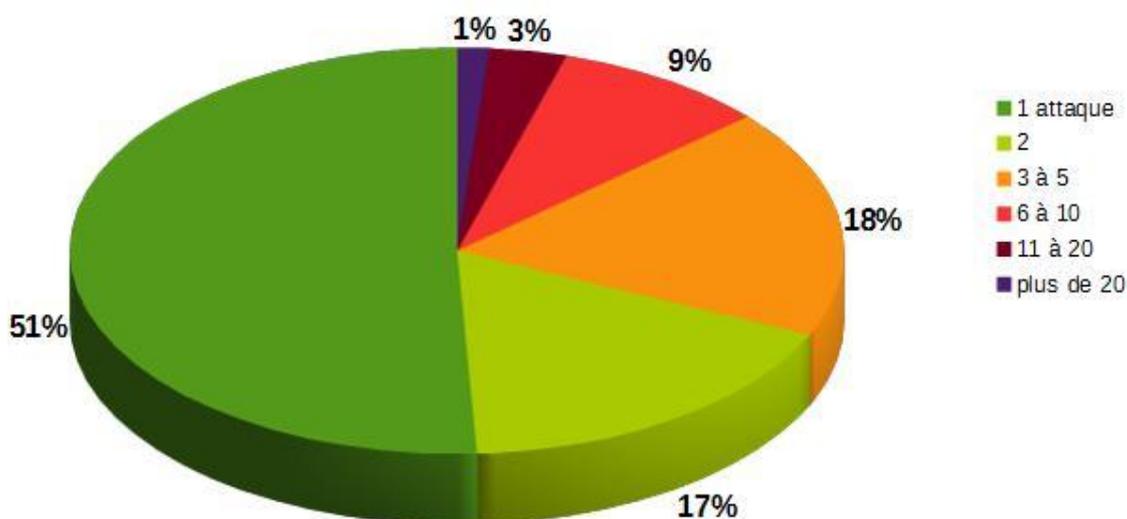
- nouveau département ou sans attaque en 2017 au 31 décembre
 - 1 à 5 victimes
 - 5 à 100 victimes
 - 100 à 500 victimes
 - 500 à 1000 victimes
 - plus de 1000 victimes
- Nombre total de victimes: 12 331***



Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME - 2019
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHN/PPME Auvergne-Rhône-Alpes - DOTIM 2019

Répartition des attaques par éleveur en 2018

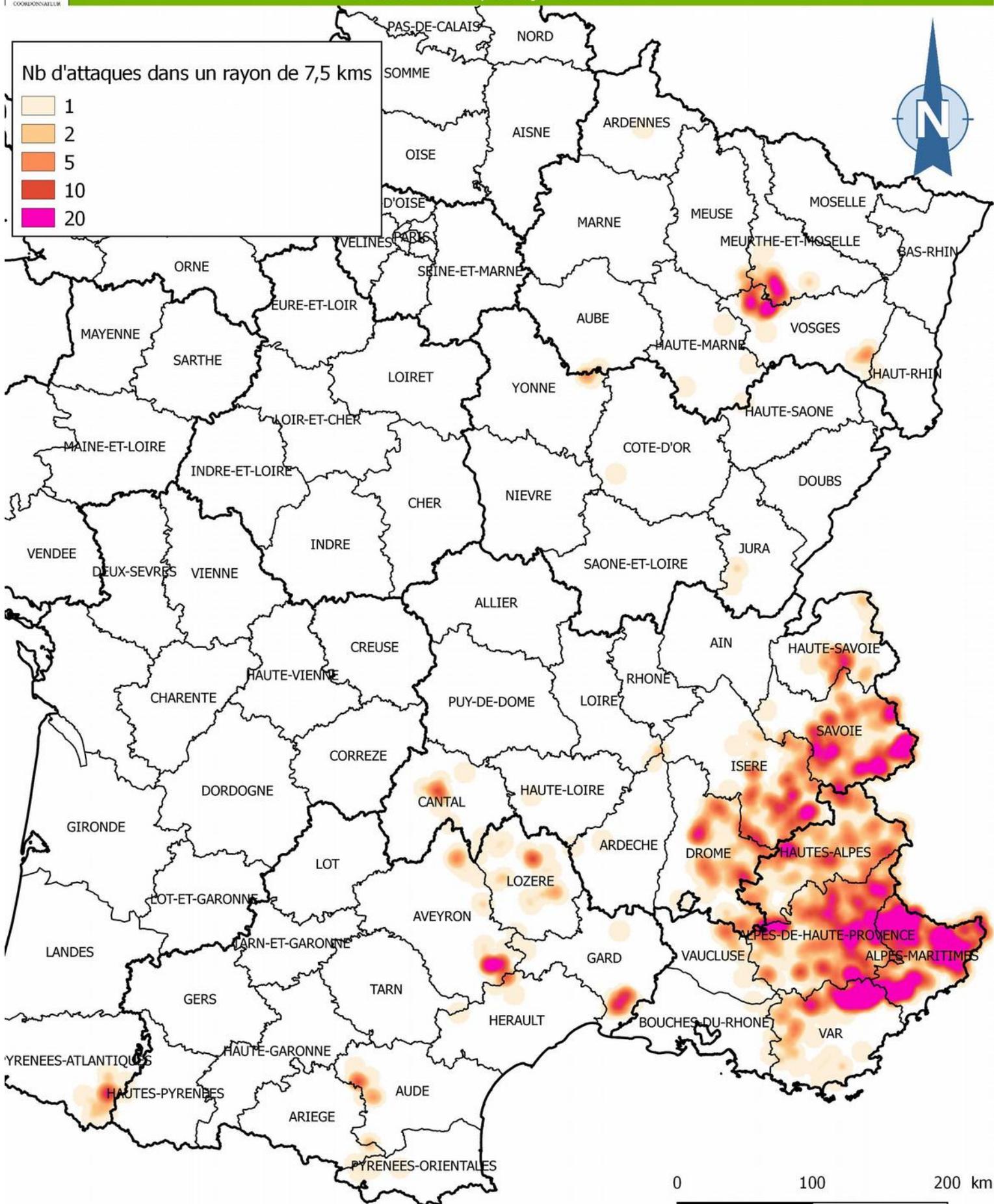
Nombre total d'éleveurs attaqués: 1576



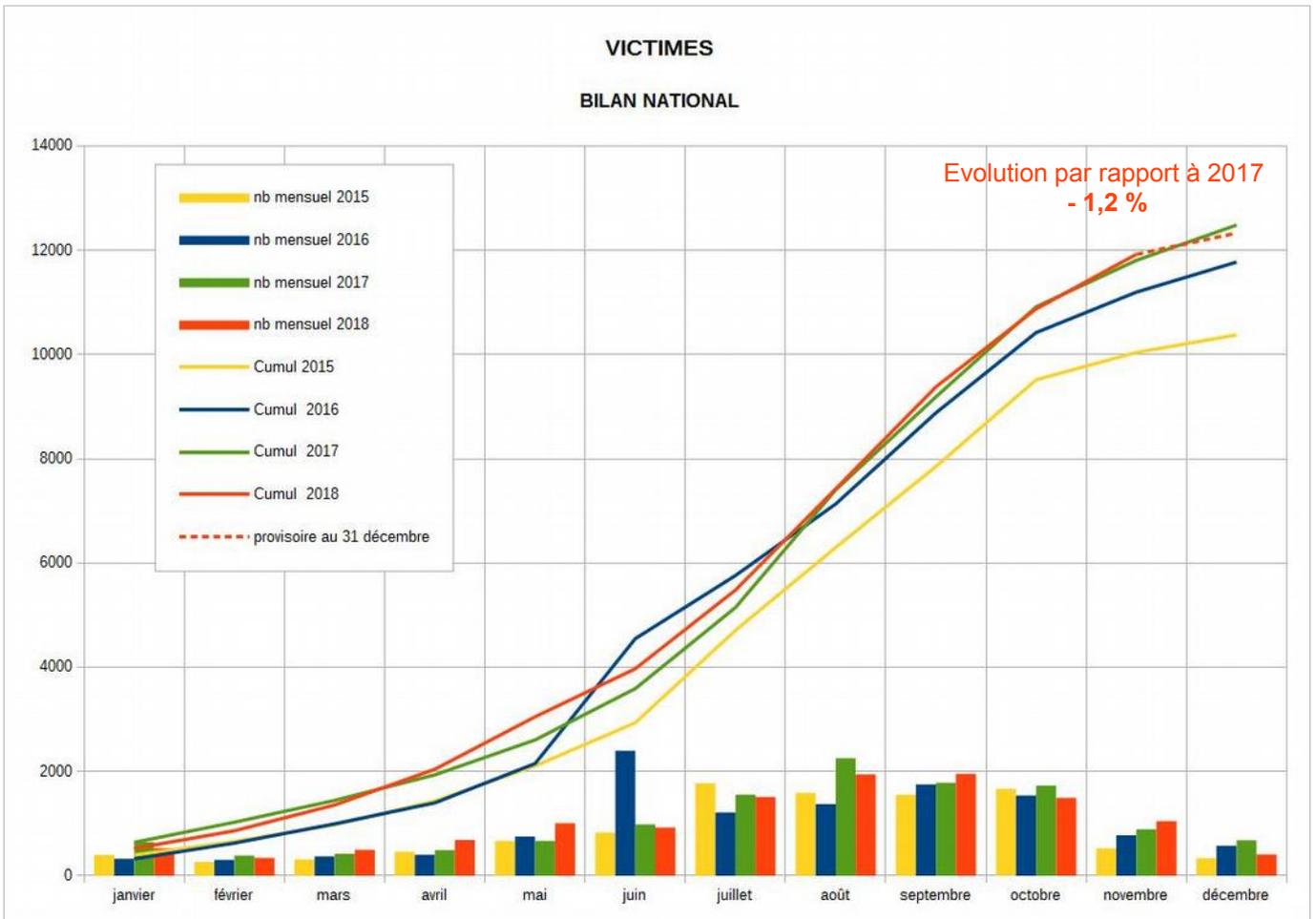
Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

CONCENTRATION DES ATTAQUES EN 2018

extraction Géoloup du 3 janvier 2019

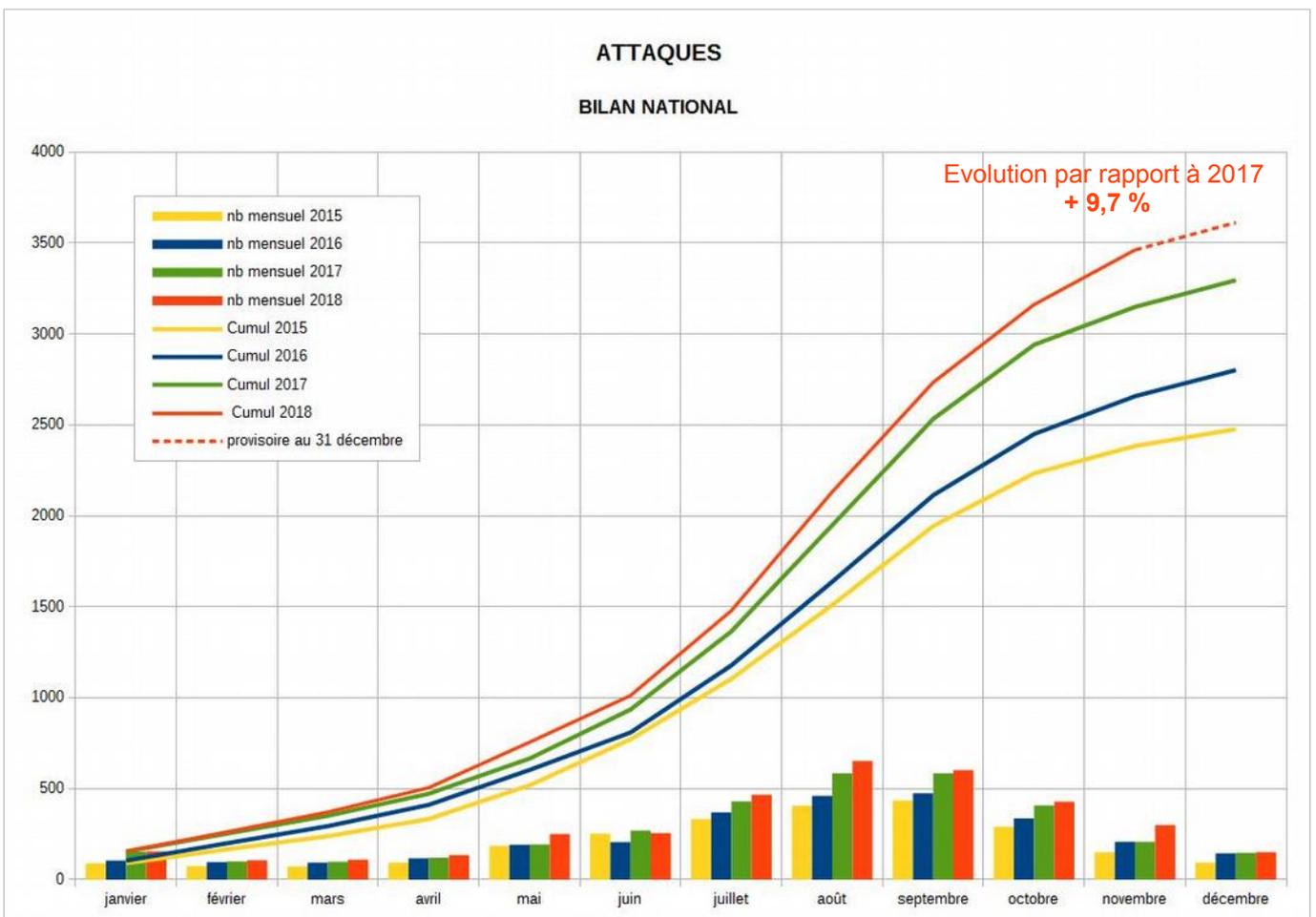


Evolution interannuelle du nombre de victimes



Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution interannuelle du nombre d'attaques



Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Indemnisation des dommages

Situation au niveau national des dossiers « indemnisation loup » (ILO) traités par l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

Pour l'année 2018 (situation au 20 décembre 2018) :

4 422 dossiers reçus (1 dossier = 1 éleveur).

89 dossiers <30 € ou refusés.

3 008 dossiers payés.

Pour la période 2016 – 2018 :

13 791 dossiers reçus.

481 dossiers < 30€ ou refusés.

11 790 dossiers payés.

Année	Paiements effectués au niveau national
2016	99,4%
2017	96,6%
2018	69,4%
Période 2016-2018	88,6%

Délai de gestion des dossiers entre la réalisation du constat de dommages et le paiement :

4 à 5 semaines pour 55 % des dossiers.

5 à 8 semaines pour 27 % des dossiers : cas nécessitant des échanges entre ASP et DDT(M).

Plusieurs mois pour 18 % des dossiers : dossiers complexes nécessitant une expertise et des échanges entre ASP et DDT(M).

Source : ASP

Protocole d'intervention

51 loups décomptés

Le plafond de 51 loups fixé par les arrêtés du préfet coordonnateur du 25 juin et du 16 octobre 2018 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, a été atteint le 27 novembre 2018.

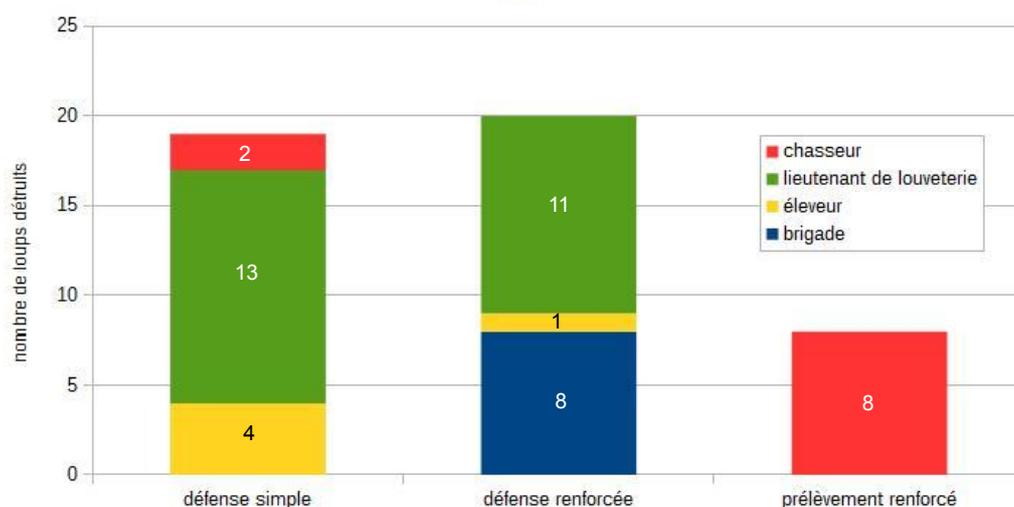
47 loups ont été détruits par tirs autorisés et 4 par braconnage.

Pour permettre aux éleveurs de pouvoir continuer à défendre leurs troupeaux, et en conformité avec l'arrêté du 19 février 2018 modifié, le préfet coordonnateur a signé le 28 novembre 2018, l'arrêté portant décision de poursuite des tirs de défense simple des troupeaux contre la prédation du loup (*Canis lupus*) jusqu'au 31 décembre 2018.

Télécharger l'arrêté sur  [le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.](#)

Nombre de loups détruits par modalités et tireurs

2018



AP de tir de défense
simples valides :
1469

AP de tir délivrés en 2018 :
- défense renforcée : 161
- prélèvement simple : 5
- prélèvement renforcé : 15

Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

En bref

140 000 € en soutien à la mission des lieutenants de louveterie

Les lieutenants de louveterie sont fortement mobilisés dans la mise en oeuvre des opérations de défense des troupeaux.

Dans les départements les plus concernés, l'appui apporté par le ministère de la transition écologique et solidaire à la réalisation de cette mission s'est traduit en 2018 par le défraiement des frais kilométriques engagés lors des opérations et par la fourniture de matériel dédié (caméras thermiques, projecteurs).

Détail des opérations de tirs de septembre à décembre 2018 *

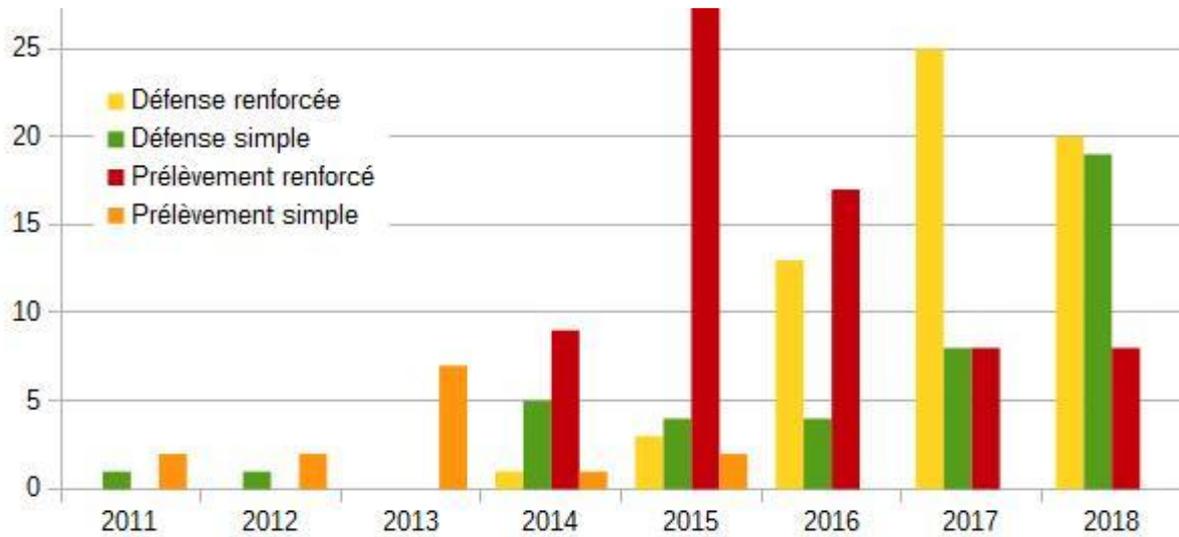
Date	Nbre de loup(s)	Sexe Age	Modalité de tir **	Tireur	Département Secteur
4/09/2018	1	Mâle Adulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-Maritimes Haut-Var
6/09/2018	1	Femelle Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Savoie Combe de Savoie
13/09/2018	1	Mâle Adulte	TDS	Eleveur	Savoie Tarentaise
14/09/2018	1	Mâle Jeune	TDS	Lieutenant de louveterie	Hautes-Alpes Ecrins
15 et 16/09/2018	2	Femelles Adultes	TPR	Chasseurs	Alpes-Maritimes Pré-Alpes de Grasse
20/09/2018	1	Femelle Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Hautes-Alpes Champsaur
22/09/2018	1	Femelle Adulte	TPR	Chasseurs	Alpes-de-Haute-Provence Moyen Verdon
24/09/2018	1	Mâle Adulte	TDR	Eleveur	Alpes-de-Haute-Provence Moyen verdon
3/10/2018	2	Mâle Femelle Adultes	TPR	Chasseur	Alpes-Maritimes Haute-Tinée
10/10/2018	2	Adultes	TPR	Chasseurs	Alpes-Maritimes Pré-Alpes de Grasse
14/10/2018	1	Femelle Adulte	TPR	Chasseur	Var Canjuers
20/10/2018	1	Femelle Adulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-de-Haute-Provence Moyen Ubaye
23/10/2018	1	Femelle Jeune	TDS	Chasseur	Isère Vercors
28/10/2018	1	Femelle Adulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-de-Haute-Provence Haute-Bléone
1 ^{er} /11/2018	1	Mâle Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Drôme Vercors
8/11/2018	1		TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-de-Haute-Provence Les Monges
L'animal touché par balle n'a pu être retrouvé malgré les recherches entreprises. Les éléments recueillis lors de ces recherches et auprès du tireur permettent d'affirmer que l'animal a été sérieusement blessé et qu'il ne pourra pas survivre à ses blessures.					
11/11/2018	1	Mâle Jeune	TDS	Lieutenant de louveterie	Drôme Vercors
23/11/2018	1		TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-de-Haute-Provence Les Monges
27/11/2018	1	Femelle Adulte	TDS		Alpes-de-Haute-Provence Haute-Bléone

* Pour la période de janvier à août, se référer à :

📄 [InfoLoup n° 20 \(janvier-février\), n° 21 \(mars-avril\), n° 22 \(mai-juin\) et n° 23 \(juillet-août\).](#)

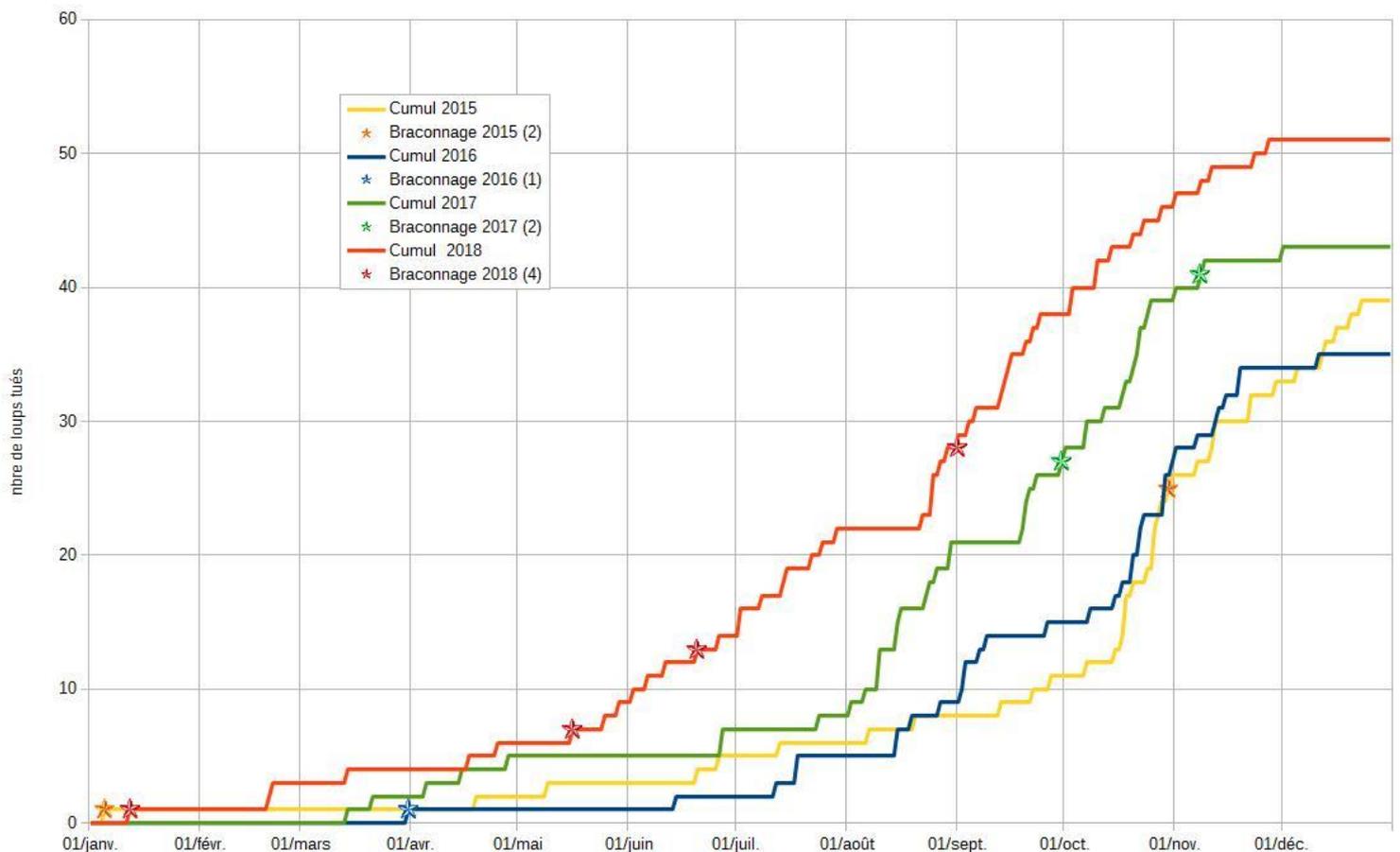
** TDS : Tir de défense simple / TDR : Tir de défense renforcée / TPS : Tir de prélèvement simple / TPR : Tir de prélèvement renforcé.

Evolution du nombre de loups détruits par modalité de tirs de 2011 à 2018



Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution du nombre de loups tués par an (tirs légaux + braconnage)



Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Braconnage

4 cas de braconnage

Au cours de l'année 2018, 4 cas de braconnage ont été détectés dans 4 départements.

Détail des cas de braconnage recensés en 2018 *

Date	Département	Commentaires
12 janvier 2018	Savoie	Un cadavre frais de loup a été retrouvé non loin d'une route et pris en charge par les agents de l'ONCFS. L'autopsie de l'animal a conclu à une mort consécutive à une blessure par balle. Une procédure judiciaire est actuellement diligentée et ne permet pas la diffusion de plus amples précisions.
16 mai 2018 *	Isère	L'autopsie de la dépouille d'un loup découvert dans le Massif de Belledonne, Isère, a révélé que l'animal a été victime d'un tir mortel par arme à feu. Une enquête pour destruction d'une espèce protégée est en cours.
20 juin 2018 *	Drôme	Les analyses toxicologiques ordonnées dans le cadre de la procédure judiciaire ouverte par l'ONCFS sur le cadavre d'un loup découvert sur la Montagne de Glandasse, ont mis en évidence la présence de produits chimiques dont la dose peut expliquer la mort.
1 ^{er} septembre 2018	Hautes-Alpes	Un loup mâle adulte a été retrouvé mort dans les Hautes-Alpes. Les éléments recueillis sur place et l'autopsie pratiquée par le Laboratoire départemental vétérinaire des Hautes-Alpes ont mis en évidence que l'animal avait été mis à mort par des chiens de protection quelques heures avant sa découverte et qu'il avait été la cible d'un tir par arme à feu peu de temps auparavant. Des investigations sont en cours pour identifier l'auteur du tir.

* Cas précédemment répertoriés dans la catégorie « Mort de cause indéterminée »  [InfoLoup n° 22](#).

Rappel

Les loups ayant fait l'objet d'actes de destruction volontaire constatés par les agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement sont décomptés du plafond annuel.



[Arrêté du 19 février 2018 fixant les conditions et limites](#) dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) – art. II.3.

Mort de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée

27 loups recensés

Au cours de l'année 2018, 27 loups ont été retrouvés morts de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée dans 10 départements.

Rappel

Seuls les agents de l'ONCFS sont habilités à prendre en charge les cadavres de loups.

Art. L 411.1 et suivants du Code de l'environnement.

Retrouvez le texte sur  [Legifrance](#).

Que faire d'un animal sauvage trouvé mort ou blessé dans la nature ?

L'examen des différents cas que l'on peut rencontrer fait apparaître de manière synthétique plusieurs conduites à tenir selon l'espèce de l'animal trouvé et la cause de sa mort. Retrouvez les bons réflexes à adopter pour rester dans un cadre strictement légal sur :

 [le site internet de l'ONCFS](#).



Détail des cas recensés de septembre à décembre 2018 *

Date	Département Commune	Commentaires
15/09/2018	Drôme Treschenu-Creyers	La dépouille d'un loup mâle subadulte a été découverte dans la Réserve Naturelle Nationale des Hauts-Plateaux du Vercors. Les conclusions de la radiographie et de l'autopsie indiquent un animal très affaibli (viscères en très mauvais état) et de nombreuses morsures dont une à la gorge à l'origine de la mort. Divers témoignages iraient dans le sens d'un animal mis mort par des chiens de protection. La possibilité d'un combat intra-spécifique (entre loups) ne peut cependant pas être écartée. Dans un cas comme dans l'autre, l'animal n'est pas décompté du plafond.
1 ^{er} /10/2018	Vaucluse Lagarde d'Apt	L'autopsie a révélé qu'un choc très violent à la tête suite à une collision avec un véhicule était vraisemblablement à l'origine de la mort.
2/10/2018	Hautes-Alpes Chateau-Ville-Vieille	Le cadavre d'un loup adulte mâle a été déposé au Laboratoire vétérinaire des Hautes-Alpes afin de déterminer les causes de la mort.
4/10/2018	Haute-Savoie Le Reposoir	Le cadavre d'un loup présentant des perforations semblant correspondre à des morsures a été découvert. Les premiers éléments recueillis lors de l'autopsie indiquent que ces morsures ne sont pas à l'origine de la mort de l'animal mais à une hémorragie pulmonaire consécutive à un choc sur le côté droit. L'animal a été remis au Laboratoire départemental vétérinaire de Savoie pour analyses complémentaires.
14/10/2018	Alpes-de-Haute-Provence Châteauredon	Le cadavre d'une jeune louve a été découvert. L'autopsie pratiquée par le Laboratoire vétérinaire des Hautes-Alpes a conclu qu'un choc violent était la cause de la mort de l'animal.
2/11/2018	Hautes-Alpes Monétier-les-Bains	Le cadavre d'une jeune louve a été retrouvé par les agents du Parc national des Ecrins.
5/11/2018	Drôme Menglon	L'autopsie d'un cadavre d'un loup retrouvé sur la commune de Menglon a révélé que la mort était liée à une cause pathologique.
4/12/2018	Var Montferrat	Un loup mâle a été trouvé mort sur une piste dans le camp militaire de Canjuers. Les premières constatations tendent à démontrer que l'animal a été mis à mort par des chiens de protection du troupeau pâturant à proximité. L'animal a été déposé au Laboratoire vétérinaire départemental de Draguignan.
11/12/2018	Savoie La Plagne-Tarentaise	La gendarmerie a informé le cabinet de la préfecture d'une collision d'un loup sur la RN 90 à la hauteur de Bellentre en Haute-Tarentaise. La dépouille a été déposée au Laboratoire vétérinaire départemental de Savoie pour autopsie.
13/12/2018	Savoie Ste-Foix-en-Tarentaise	Un loup a été vraisemblablement victime d'une collision.
14/12/2018	Alpes-de-Haute-Provence Turriers	Un loup a été retrouvé mort en bordure de route.
18/12/2018	Hautes-Alpes St-Julien-en-Beauchêne	Une jeune femelle a été retrouvée morte, vraisemblablement heurtée par un véhicule.
26/12/2018	Savoie Saint-André	La dépouille d'un loup a été remise au Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de Savoie pour autopsie et analyses radiologiques et toxicologiques.

* Pour la période de janvier à août, se référer à  InfoLoup n° 20 (janvier-février), n° 21 (mars-avril) et 22 (mai-juin).

Suivi de la population

Publications de l'ONCFS

Bilan du suivi estival de la population de loups – été 2018 :

Entre la fin de l'hiver 2017-2018 et la fin de l'été 2018, ont été décomptées :

➔ **72 meutes** *, soit une augmentation de 26%,

➔ **85 ZPP** **, soit une augmentation de 15%.

*Meute : à partir de trois individus ou avec une reproduction avérée.

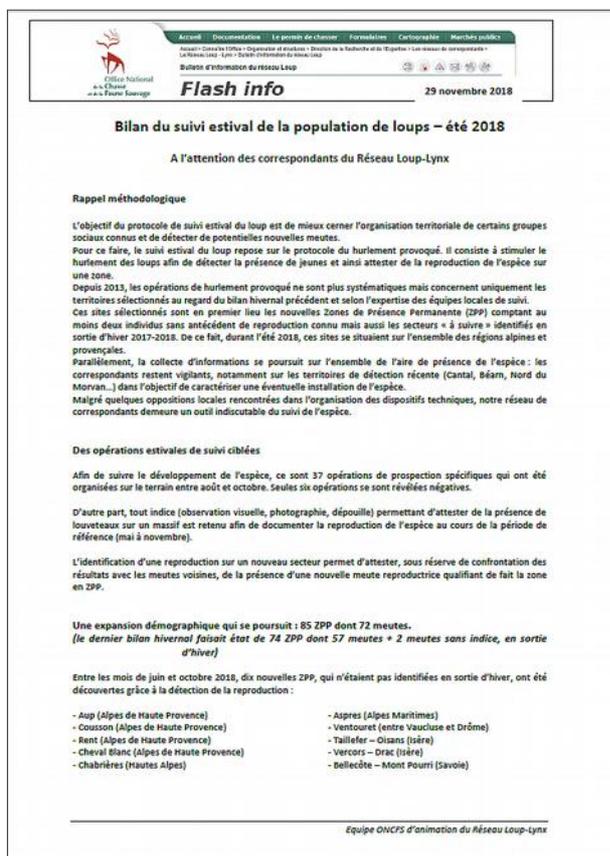
**ZPP : zone avec présence d'au moins 1 loup sur 2 hivers consécutifs avec confirmation par la génétique ou zone avec mise en évidence de reproduction.

Mise à jour (période 2016-2017) : distribution communale de présence du loup :

➔ **+ 17 % de communes avec présence régulière,**

➔ **+ 9 % de communes avec présence occasionnelle.**

Télécharger le bilan et la mise à jour sur  le site internet de l'ONCFS.



Bilan du suivi estival de la population de loups – été 2018
A l'attention des correspondants du Réseau Loup-Lynx

Rappel méthodologique

L'objectif du protocole de suivi estival du loup est de mieux cerner l'organisation territoriale de certains groupes sociaux connus et de détecter de potentielles nouvelles meutes.
Pour ce faire, le suivi estival du loup repose sur le protocole du hurlement provoqué. Il consiste à stimuler le hurlement des loups afin de détecter la présence de jeunes et ainsi attester de la reproduction de l'espèce sur une zone.
Depuis 2013, les opérations de hurlement provoqué ne sont plus systématiques mais concernent uniquement les territoires sélectionnés au regard du bilan hivernal précédent et selon l'expertise des équipes locales de suivi. Ces sites sélectionnés sont en premier lieu les nouvelles Zones de Présence Permanente (ZPP) comptant au moins deux individus sans antécédent de reproduction connu mais aussi les secteurs « à suivre » identifiés en sortie d'hiver 2017-2018. De ce fait, durant l'été 2018, ces sites se situaient sur l'ensemble des régions alpines et provençales.
Parallèlement, la collecte d'informations se poursuit sur l'ensemble de l'aire de présence de l'espèce : les correspondants restent vigilants, notamment sur les territoires de détection récente (Cantal, Béarn, Nord du Morvan...) dans l'objectif de caractériser une éventuelle installation de l'espèce.
Malgré quelques oppositions locales rencontrées dans l'organisation des dispositifs techniques, notre réseau de correspondants demeure un outil indiscutable du suivi de l'espèce.

Des opérations estivales de suivi citées

Afin de suivre le développement de l'espèce, ce sont 37 opérations de prospection spécifiques qui ont été organisées sur le terrain entre août et octobre. Seules six opérations se sont révélées négatives.
D'autre part, tout indice (observation visuelle, photographie, dépouille) permettant d'attester de la présence de louveteaux sur un massif est retenu afin de documenter la reproduction de l'espèce au cours de la période de référence (mai à novembre).

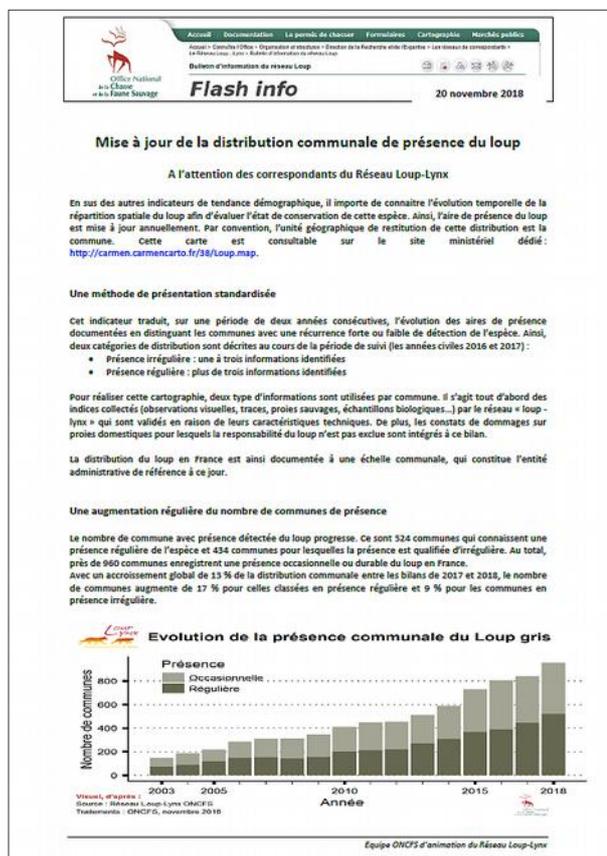
L'identification d'une reproduction sur un nouveau secteur permet d'attester, sous réserve de confrontation des résultats avec les meutes voisines, de la présence d'une nouvelle meute reproductrice qualifiant de fait la zone en ZPP.

Une expansion démographique qui se poursuit : 85 ZPP dont 72 meutes.
(le dernier bilan hivernal faisait état de 74 ZPP dont 57 meutes + 2 meutes sans indice, en sortie d'hiver)

Entre les mois de juin et octobre 2018, dix nouvelles ZPP, qui n'étaient pas identifiées en sortie d'hiver, ont été découvertes grâce à la détection de la reproduction :

- Aup (Alpes de Haute Provence)	- Agres (Alpes Maritimes)
- Cousson (Alpes de Haute Provence)	- Ventouret (entre Vaucluse et Drôme)
- Rent (Alpes de Haute Provence)	- Taillefer – Oisans (Isère)
- Cheval Blanc (Alpes de Haute Provence)	- Vercors – Drac (Isère)
- Chabrières (Hautes Alpes)	- Bellecôte – Mont Pourri (Savoie)

Equipe ONCFS d'animation du Réseau Loup-Lynx



Mise à jour de la distribution communale de présence du loup
A l'attention des correspondants du Réseau Loup-Lynx

En sur des autres indicateurs de tendance démographique, il importe de connaître l'évolution temporelle de la répartition spatiale du loup afin d'évaluer l'état de conservation de cette espèce. Ainsi, l'aire de présence du loup est mise à jour annuellement. Par convention, l'unité géographique de restitution de cette distribution est la commune. Cette carte est consultable sur le site ministériel dédié : <http://carmen.carmencarto.fr/3a/Loup.asp>.

Une méthode de présentation standardisée

Cet indicateur traduit, sur une période de deux années consécutives, l'évolution des aires de présence documentées en distinguant les communes avec une récurrence forte ou faible de détection de l'espèce. Ainsi, deux catégories de distribution sont décrites au cours de la période de suivi (les années civiles 2016 et 2017) :

- Présence irrégulière : une à trois informations identifiées
- Présence régulière : plus de trois informations identifiées

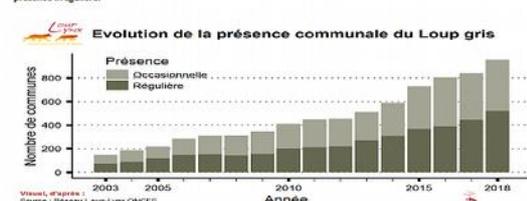
Pour réaliser cette cartographie, deux types d'informations sont utilisées par commune. Il s'agit tout d'abord des indices collectés (observations visuelles, traces, proies sauvages, échantillons biologiques...) par le réseau « loup-lynx » qui sont validés en raison de leurs caractéristiques techniques. De plus, les constats de dommages sur proies domestiques pour lesquels la responsabilité du loup n'est pas exclue sont intégrés à ce bilan.

La distribution du loup en France est ainsi documentée à une échelle communale, qui constitue l'entité administrative de référence à ce jour.

Une augmentation régulière du nombre de communes de présence

Le nombre de commune avec présence détectée du loup progresse. Ce sont 534 communes qui connaissent une présence régulière de l'espèce et 434 communes pour lesquelles la présence est qualifiée d'irrégulière. Au total, près de 960 communes enregistrent une présence occasionnelle ou durable du loup en France. Avec un accroissement global de 13 % de la distribution communale entre les bilans de 2017 et 2018, le nombre de communes augmente de 17 % pour celles classées en présence régulière et 9 % pour les communes en présence irrégulière.

Evolution de la présence communale du Loup gris



Année	Présence Occasionnelle	Présence Régulière	Total
2003	~100	~50	~150
2005	~150	~100	~250
2010	~250	~200	~450
2015	~350	~300	~650
2018	~434	~534	~968

Source : Réseau Loup-Lynx ONCFS
Traitements : ONCFS, novembre 2018

Equipe ONCFS d'animation du Réseau Loup-Lynx

Communication

En 2018 :

6 numéros de la lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage "InfoLoup" ont été publiés.

Rubrique "Mission loup"
Site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

23 068 visiteurs et 30 731 vues recensés en 2018.

13 867 visiteurs et 16 665 vues comptabilisés en 2017.

L'écart correspond à des personnes qui ont consulté la rubrique plusieurs fois pour une même visite.

Nombre de vues par rubrique :

"Mission Loup - Actualité" : 15 773
"Bilans "Dommages et protocole": 4 461
"Lettre d'information Infoloup": 3 852
"PNA 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage": 3 627
"Protection des troupeaux" : 3 085
"Protocole d'intervention" 2 984
"Dommages" : 2 878
"Le loup" : 1 864

Pour réduire le risque d'incident entre usagers de l'espace pastoral et les chiens de protection des troupeaux, l'information sur le comportement à adopter en cas de rencontre avec ces derniers et avec un troupeau a été largement diffusée :

4 500 panneaux d'information mis à la disposition des éleveurs,

30 000 brochures sous forme de bande dessinée,

8 000 dépliant sur le rôle, le comportement du chien de protection et les recommandations en sa présence.

96 600 € ont été consacrés à la fabrication des panneaux et à la reproduction des publications.

Ces supports ont été transmis par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes aux DDT(M), Parcs nationaux, Réserves naturelles nationales et partenaires pour mise en place sur le terrain et mise à la disposition du public.

8 associations et organismes ont mis en oeuvre des projets de sensibilisation et d'échanges avec le soutien de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du PNA loup et activités d'élevage pour un montant de **33 675 €** :

près de 10 000 personnes sensibilisées (grand public, bénévoles et salariés des associations sportives d'activités de pleine nature, offices du tourisme, accompagnateurs en montagne, guides, hébergeurs...) sur le pastoralisme et notamment sur le partage de l'espace rural afin de mieux prévenir les conflits et risques d'incidents avec les chiens de protection des troupeaux.

Retour sur quelques-unes des actions menées, pages suivantes 

Alpes-de-Haute-Provence

Plus de 3 000 personnes informées dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la présence de chiens de protection portée par la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP)

Le succès de cette action menée depuis 2016 a incité la CCVUSP à la reconduire et à la renforcer en 2018.

Le médiateur Thierry OGER a répondu au besoin d'information des randonneurs et vététistes sur le rôle du chien de protection et les spécificités du métier d'éleveur et de berger. *"Les forts aboiements des chiens et la posture de dissuasion sont souvent interprétés comme une agression"* indique-t-il.

Il a multiplié les échanges avec les bergers et les éleveurs et les rencontres avec les socio-professionnels locaux, hébergeurs, restaurateurs... pour favoriser le partage de l'espace et la communication entre mondes du travail et des loisirs, entre structures sociales et touristiques.

Son action a été associée aux journées d'information organisées par la DDCSPP avec le Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (PGHM) et le Parc national du Mercantour, ainsi qu'à la journée de rencontre sur le pastoralisme organisée par la Chambre d'agriculture.



Thierry OGER et Olivier BONNET, agent du CERPAM animent un groupe de touristes lors de la journée d'information

Cet été encore la démarche de médiation a été riche d'enseignements. Elle a mis en évidence la grande difficulté pour faire cohabiter les mondes du pastoralisme et du tourisme dans le contexte actuel. Le bilan met en évidence l'intérêt de poursuivre l'action engagée depuis 3 ans, d'une part sur le site de Maurin (qui voit un turnover important de randonneurs d'une année à l'autre : 90%), mais également sur d'autres sites tels les vallons des Sagnes et de Restefond, les communes d'Enchastrayes et d'Uvernet-Fours.

Action soutenue par la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Sensibilisation du public à la présence de chiens de protection

Sensibilisation

-

Prévention

-

Dialogue

Alpes-de-Haute-Provence

1 400 personnes sensibilisées par l'action organisée par la Mairie d'ALLOS au cours de l'été 2018.

Pour la seconde année, l'animateur/médiateur Bertrand SELOSSE a rencontré les touristes, randonneurs occasionnels ou chevronnés, vététistes, professionnels de la montagne, hébergeurs, gardiens de refuge, habitants du territoire... En début de saison, il a visité l'ensemble des bergers et éleveurs sur leurs lieux d'alpage et a recensé 42 chiens de protection.

Une campagne de communication a été effectuée auprès des professionnels du tourisme avec la distribution de dépliants, brochures BD, flyers... Un affichage a été réalisé par la municipalité sur l'ensemble des supports autorisés et sur tous les secteurs où les randonneurs étaient susceptibles de rencontrer des chiens de protection. Les panneaux d'information ont été installés à l'entrée de chaque chemin de randonnée.

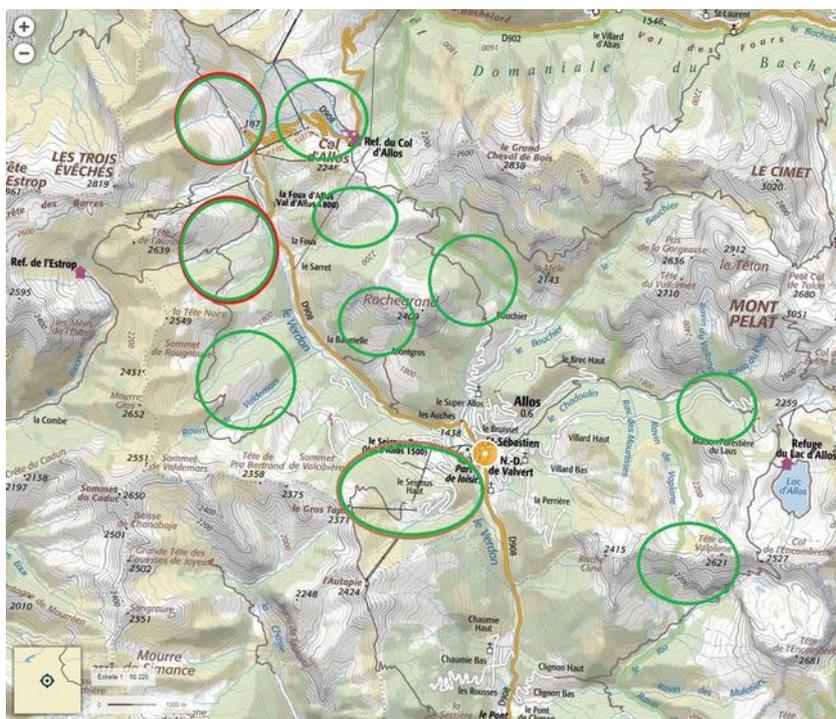
Le site de Seignus reste le lieu où le potentiel risque d'incidents demeure important en raison de la multitude d'activités sportives exercées sur ce secteur (randonnée familiale, vtt à assistance électrique, vtt de descente, parapente) et d'une activité pastorale où les chiens de protection sont nombreux (17 chiens).

Par son action de proximité avec les bergers, l'animateur a pu leur remettre les fiches-incidents à retourner à la DDT, renforcer leur vigilance à l'égard de leurs chiens et être informé de leurs déplacements pour mieux encore informer les touristes et Offices du tourisme en amont.

Une réelle synergie s'est installée entre les acteurs et avec les habitants. L'action a été associée à tous les programmes de découverte de la montagne organisés par l'Office du tourisme d'Allos ainsi qu'à la journée de sensibilisation mise en place par la DDCSPP. Le responsable des remontées mécaniques et le buraliste du village ont contribué à diffuser l'information et les bonnes pratiques.

Les incidents répertoriés restent limités : une seule atteinte physique humaine a été relevée. Les touristes et les locaux ont été grandement satisfaits de l'action menée.

Action est soutenue par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



© Bertrand SELOSSE

Sensibilisation du public à la présence de chiens de protection

Concertation

Rencontres

Compréhension

Savoie

3 500 personnes sensibilisées au pastoralisme et à la présence de chiens de protection au cours de l'été 2018 par l'équipe mise en place par l'Agence Alpine des Territoires (AGATE)

Une action bien accueillie par le public

Les animateurs formés sont allés à la rencontre d'un public familial débutant, de randonneurs avertis, de visiteurs étrangers ou encore de pratiquants de VTT sur les communes de Val Cenis et Aussois en zone coeur du Parc de la Vanoise, notamment aux deux portes d'entrée du PNV très fréquentées (le site de Bellecombe à Termignon et au départ des barrages à Aussois) ainsi que dans de nombreux refuges.

"A l'issue des rencontres, les animateurs ont le sentiment que les personnes repartent avec une meilleure compréhension des pratiques pastorales, du rôle des chiens et des comportements à avoir. De nombreuses personnes expriment leur satisfaction vis-à-vis de la démarche pédagogique, même les personnes déjà sensibilisées" déclare David CHABANOL, chargé de mission à AGATE.

Des animateurs en contact avec les éleveurs et les bergers

Les animateurs ont échangé avec les éleveurs et les bergers sur la localisation des troupeaux, leurs déplacements et la présence des chiens de protection. Les uns et les autres sont conscients qu'il existe parfois des difficultés de cohabitation lorsque les troupeaux sont proches des sentiers.

Ils déplorent parfois des comportements inadaptés de la part des randonneurs (nourrissage, caresses...) et cherchent des solutions pour mieux éviter les problèmes.

Action menée en partenariat avec la SEA 73 avec le soutien des communes d'Aussois et de Val Cenis, la DDT, le Parc national de la Vanoise et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



288 témoignages recueillis grâce à l'enquête en ligne «Mon expérience avec les patous» développé par la Société d'économie alpestre de Savoie (SEA 73)

Voir [InfoLoup n° 23](#).

Dans le but d'améliorer la cohabitation entre les chiens de protection et les usagers de la montagne, la SEA 73, en partenariat avec AGATE, a développé un questionnaire en ligne (également disponible sous forme papier) permettant de recueillir des informations sur les rencontres : contexte, comportements du chien et de la personne, réaction de la personne....

Une carte de localisation des zones où les difficultés sont importantes a permis une **action concrète et quasiment en temps réel des services de l'Etat**, la DDT intervenant rapidement auprès des éleveurs pour améliorer la situation.

Si l'analyse des témoignages très détaillés donne un éclairage sur les facteurs influençant les rencontres, sur les conséquences pour les activités de pleine nature ou encore sur les attentes des pratiquants, il apparaît que la **concertation entre les acteurs du territoire** en rapport avec ce sujet doit être renforcée.

Action menée en partenariat avec AGATE et avec le soutien du Conseil départemental de la Savoie, la DDT, la DDCSPP, l'Université Savoie-Mont-Blanc, le Parc national de la Vanoise et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez la synthèse des résultats sur le site internet

["Les Alpages des Savoie"](#)

Sensibilisation du public à la présence de chiens de protection

Cohabitation

-

Partage

-

Ecoute

Pyrénées orientales

700 personnes sensibilisées par l'Association Accueil et découverte en Conflent à la présence des chiens de protection.

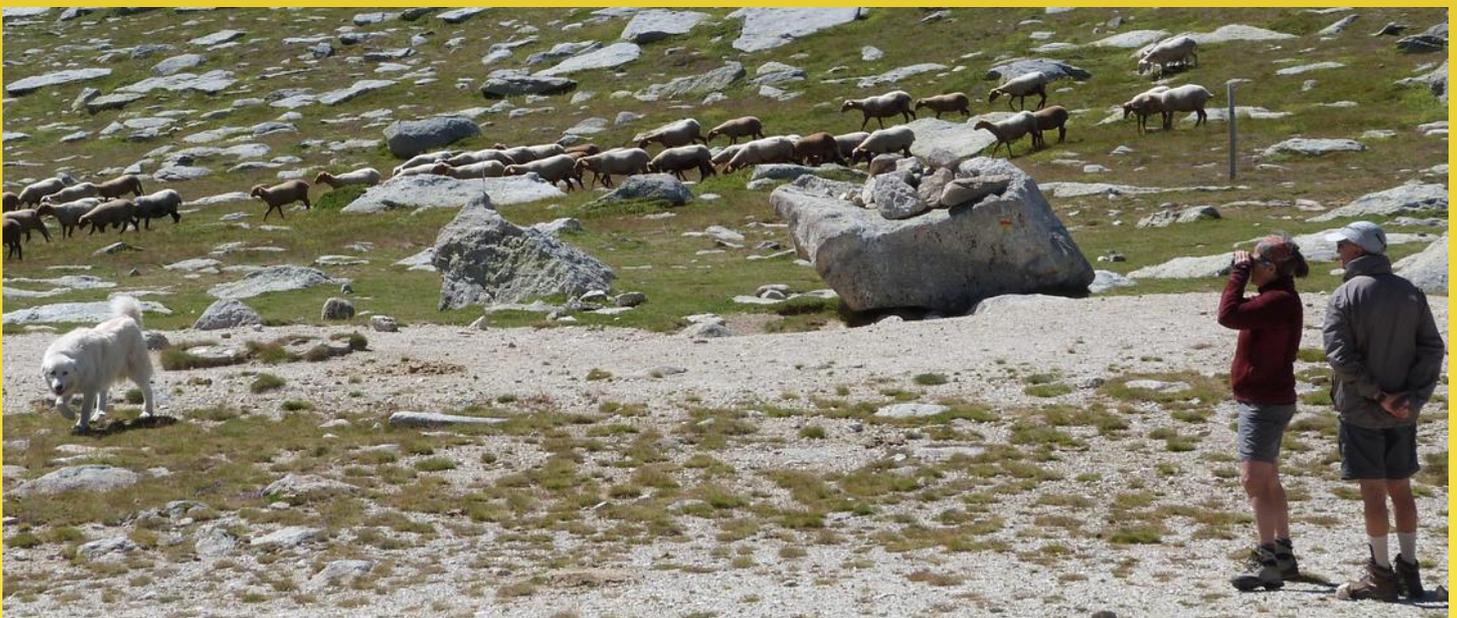
La campagne organisée sous la coordination de Mathieu PICOT, s'est déroulée sur les chemins de randonnée tels que le GR10, le Tour des Réserves naturelles, les itinéraires pédestres (PR), la HRP (Haute Randonnée Pyrénéenne) et lors d'interventions organisées dans les refuges. L'animatrice Aurèle BOUQUET explique que les marcheurs étaient très curieux d'échanger sur ce sujet, nombre d'entre eux ayant connaissance de la présence de chiens de protection mais étant peu informés sur la façon de se comporter face à eux. Une centaine de personnes accueillies par l'association à l'occasion de séjours de découverte ou de camps itinérants a également été sensibilisée lors des excursions organisées à proximité des zones d'estives.



Le programme a été présenté aux mairies des communes concernées et à des éleveurs dont les troupeaux partaient en estives sur les secteurs ciblés par l'action. Les bergères et bergers rencontrés ont témoigné d'un grand intérêt pour l'action, trouvant très pertinent de proposer une telle démarche en montagne. « *Enfin quelque chose qui est fait en notre faveur* » a remarqué l'un d'eux. Ils constatent que beaucoup de promeneurs sont curieux et s'approchent des troupeaux. Les Patous avancent alors sur eux en courant et en aboyant, générant des situations stressantes aussi bien pour les randonneurs que pour les bergers qui ne savent jamais comment les nouveaux venus vont réagir.

Tous les témoignages et l'enthousiasme des éleveurs indiquent que l'action de maraudage prend tout son sens, dans un contexte où le partage d'un même espace doit être vécu le plus sereinement possible.

Action menée en partenariat avec La Pastorale Pyrénéenne, l'association SOURS, les Réserves naturelles nationales de Py et de Mantet et avec le soutien de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



Sensibilisation du public à la présence de chiens de protection

Echanges

-
Connaissances

-
Coexistence

Programme "Parole de loup"

Le programme "Parole de loup" est mené par l'association Ferus et ses bénévoles depuis 3 ans en période estivale.

L'objectif de "Parole de loup" est d'apporter aux habitants et aux touristes une information sur la présence du loup et la possible cohabitation avec l'homme.

L'action permet de diffuser :

- une information objective sur l'espèce *Canis lupus*, sur la protection des troupeaux et sur la cohabitation possible entre le loup et le monde de l'élevage ;
- de relayer les recommandations sur le comportement à avoir en cas de rencontre avec des chiens de protection des troupeaux pour réduire le risque d'incidents ;
- de répondre à la demande d'information des différents publics.



L'édition 2018 s'est déroulée au cours du mois d'août 2018 dans les départements du Vaucluse, de la Drôme et des Alpes-de-Hautes-Provence. Les bénévoles ont reçu un accueil très favorable de la part du public et des commerçants, offices de tourisme, mairies, maisons de retraite, bibliothèques, marchés paysans, forains, offices vétérinaires... Les marchés d'été ont constitué le volume le plus important des rencontres

25 000 brochures dont 7 200 dépliants sur les chiens de protection ont été distribués lors des rencontres et déposés dans les commerces de proximité et sur les véhicules parkés.

Un questionnaire papier et en ligne sur le site internet de l'association a été le point de départ de nombreuses rencontres durant cette période.

Action menée avec le soutien du MTES et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, conception) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Consultez les numéros de la lettre InfoLoup
👉 www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr